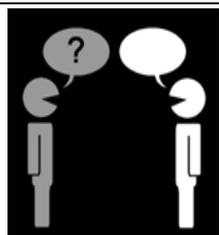


Assistance judiciaire



QU'EST-CE QUE C'EST?

L'assistance judiciaire est une aide financière pour les frais d'avocat. On peut demander l'assistance judiciaire par exemple lors d'un divorce ou toute autre action en justice.

Si l'assistance judiciaire est accordée, tu ne dois pas payer ton avocat.



C'EST POUR QUI?

Tout le monde peut demander l'assistance judiciaire. Mais on vérifie si tu as assez d'argent pour payer ton avocat toi-même. Pour vérifier ceci, on évalue ta situation financière. Cette évaluation prend aussi compte de ta voiture et de ta maison par exemple. --> On regarde, combien d'argent tu gagnes, si tu as une voiture, une maison etc.



QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE?

Fini ? Notice ?

1		Remplis le formulaire. Tu dois dire combien d'argent tu as, si tu es propriétaire ou locataire d'une maison, si tu as une voiture,... Tu dois dire si tu as des enfants, si tu es marié,...	
2		Il faut joindre les documents suivants: <ul style="list-style-type: none">- Copie de la carte d'identité- Composition de ménage (disponible à la commune où tu habites)- Extraits bancaires de ton revenu des 3 derniers mois	
3			

	<p>Si tu reçois des prestations familiales ou autres aides financières il faut joindre ces documents aussi. Ceci est expliqué dans le formulaire.</p>	
<p>4</p> 	<p>Envoie le formulaire et tous les documents ensemble à l'adresse suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bâtonnier de l'ordre des avocats de Luxembourg B.P. :361 L-2013 Luxembourg <input type="checkbox"/> Bâtonnier de l'ordre des Avocats de Diekirch Palais de Justice B.P. : 164 L-9290 Diekirch 	
<p>5</p> 	<p>Tu reçois une réponse par courrier. La lettre t'informe si tu reçois l'assistance judiciaire ou non.</p>	